

- Le stationnement de tout véhicule est interdit sur la route des épreuves spéciales ainsi que de part et d'autre de l'axe privatisé.
- Les spectateurs ne peuvent plus pénétrer dans les épreuves spéciales ni se déplacer dans celles-ci, sur la route ou sur les accotements, 30 mn avant le départ du 1^{er} concurrent et jusqu'à la fin de l'épreuve.
- Les spectateurs ne sont autorisés que dans les seules zones réservées au public et balisées par du filet vert ou de la rubalise verte. Ces zones sont toujours en surplomb d'au minimum 1,50 m et hors de la trajectoire des concurrents. En dehors de ces zones, les spectateurs sont interdits.
- Le non-respect de ces règles de sécurité entrainera l'annulation de l'épreuve spéciale.
- Dispensez vous de faire sur le terrain d'autrui, ce que vous ne tolèreriez pas chez vous (feux, coupes de bois, dépôts d'ordure...)
- **SPECTATEURS VIGILANTS, REUSSITE DE L'EVENEMENT**. Veillez au bon placement et au bon comportement de vos accompagnants.





